

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX

Formulaire d'inscription 2017-2018

Le formulaire d'inscription Volet 1 s'adresse aux demandeurs d'une aide financière au Conseil du patrimoine religieux du Québec pour un projet de restauration de bien immobilier pour l'année financière 2017-2018.

Présentation du formulaire

Le formulaire prévoit pour chaque type de demandeur et selon le statut juridique du bien, le pourcentage de la subvention pouvant être attribuée. Le montant inscrit au total de la colonne « Coûts estimés » sera départagé automatiquement au tableau « Financement des travaux », selon ce pourcentage, entre le Conseil et le demandeur. Le 5 % excédentaire représente les frais de gestion attribués au projet (d'où le total de 105 %).

Les demandeurs cochant les cases « Immeuble patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC)¹ » ou « Municipalité avec indice RFU de 75 ou moins² » sont priés de bien se référer aux sources officielles reliées à ces statuts.

Planifier les interventions

Le cas échéant, les demandeurs peuvent prioriser par phases annuelles les interventions qu'ils souhaitent entreprendre sur leur bâtiment et ainsi, faire connaître les besoins à plus long terme tout en segmentant les chantiers à réaliser. Par ailleurs, une section du formulaire permet aux demandeurs de démontrer la viabilité financière du projet. L'acceptation des travaux pour une phase 1 n'engage en rien le Conseil à l'attribution de financement pour une phase ultérieure, chaque exercice financier étant soumis à la priorisation des projets annuellement.

Date de tombée

Les demandes doivent être déposées de manière électronique ou par la poste d'ici au 31 mars 2017, avec tous les documents inscrits à la page 6 du formulaire, au [Conseil du patrimoine religieux du Québec](#) ou à [la table de concertation régionale](#) du territoire sur lequel se trouve le bien.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

¹ Vérifier l'inscription d'un bien au [Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#).

² Vérifier l'indice d'une municipalité sur le site du [Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire](#).